



NOUVELLE NORME SIA 271/1 ÉTANCHÉITÉS DES PIÈCES INTÉRIEURES

BUILDING TRUST



SIA 271/1 ÉTANCHÉITÉS DES PIÈCES INTÉRIEURES

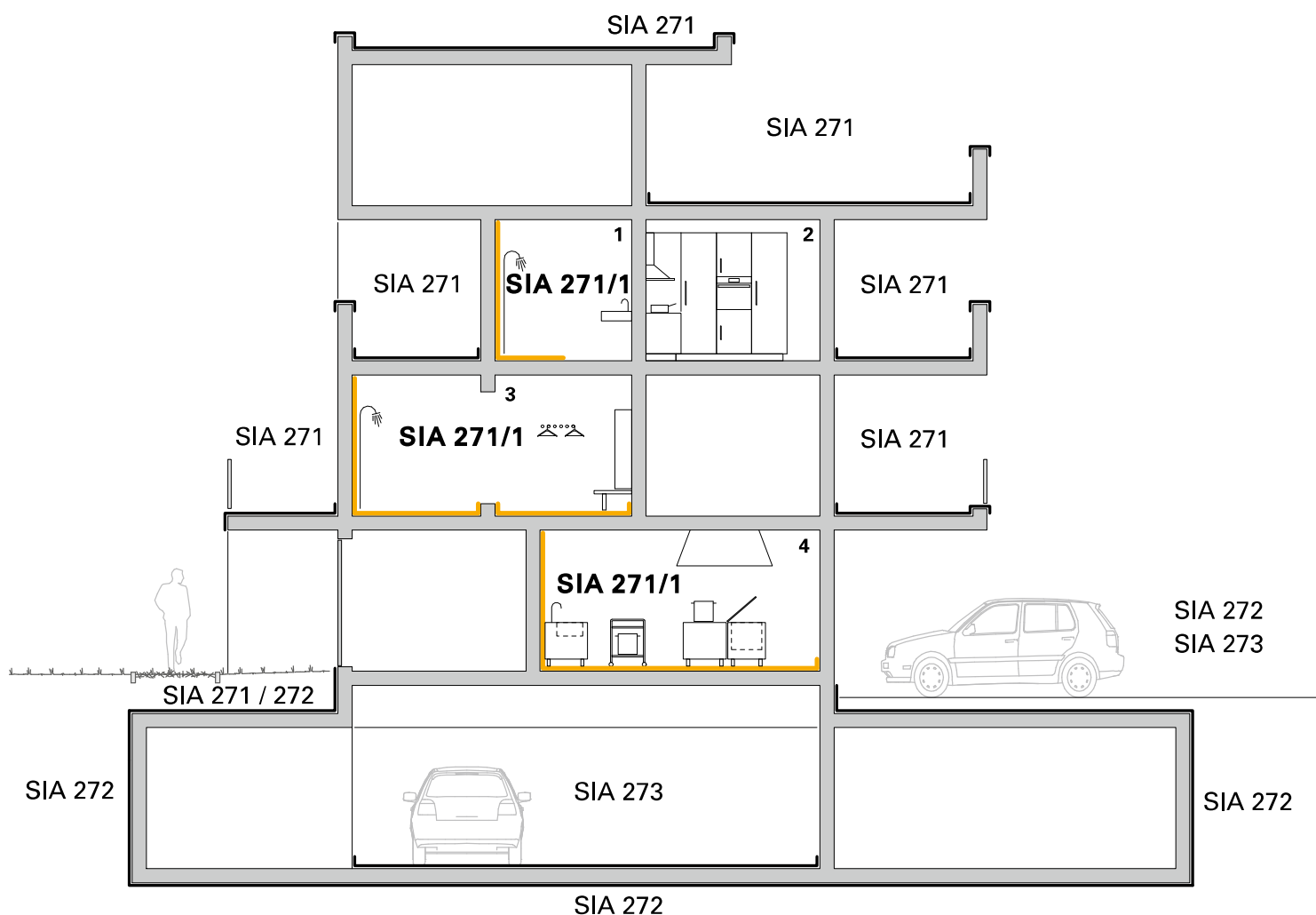
En mai 2025, la nouvelle norme SIA 271/1 “**Étanchéités des pièces intérieures**” a été publiée. Elle définit l'état actuel de la technique en matière de conception et de réalisation d'étanchéités dans les espaces intérieurs exposés à l'eau. Dans cette brochure, nous vous présentons les points essentiels de cette norme et vous expliquons ce que cela implique pour votre travail au quotidien.

CHAMP D'APPLICATION/DÉLIMITATION

La norme s'applique **aux espaces intérieurs non carrossables et exposés à l'eau des bâtiments**, tels que:

- Les salles de bains et les douches dans les habitations privées ainsi que dans les hôtels
- Les espaces de bien-être privés et publics
- Les douches et vestiaires publics
- Les abords des piscines privées et publiques
- Les locaux de production alimentaire tels que les fromageries, les boucheries, etc.
- Les cuisines professionnelles ainsi que les blanchisseries industrielles

L'utilisation de fauteuils roulants ou de chariots à main n'est pas considérée comme une circulation au sens technique du terme.



- 1 Salle de bains habitation
- 2 Cuisine habitation
- 3 Vestiaire public et professionnel avec douches
- 4 Cuisine professionnelle

Source: Norme SIA 271/1, Copyright © 2025 by SIA Zürich

La norme ne s'applique pas:

- Étanchéités de pièces intérieures contre l'eau provenant de l'extérieur SIA 271 ou SIA 272
- Étanchéité des balcons, terrasses, toits plats, etc. dans le bâtiment SIA 271
- Étanchéités de bassins et réservoirs SIA 272
- Étanchéités de piscines SIA 272 (Jusqu'au 1^{er} août 2024)*
- Étanchéités et revêtements d'usure des surfaces carrossables des bâtiments SIA 273
- Étanchéités des joints SIA 274
- Étanchéités et revêtements d'usure d'espaces de production et d'entreposage de produits chimiques et pharmaceutiques

*La norme SIA 272 a également été révisée et publiée le 1^{er} août 2024. À cette occasion, le domaine de l'étanchéité des piscines a été retiré de son champ d'application, avec la mention qu'un document normatif est prévu à ce sujet.

ÉTUDE DU PROJET

SOUS GROUPES D'APPLICATION

Les exigences relatives aux systèmes d'étanchéité en intérieur sont réparties en **trois sous-catégories d'application: A4.1 modérée, A4.2 élevée et A4.3 très élevée** (voir le tableau pour plus de détails).

SYSTÈMES D'ÉTANCHÉITÉ COUVERTS PAR LA NORME

Sont concernés les systèmes d'étanchéité sous les revêtements de sol en dalles céramiques, les revêtements en PVC et en vinyle, les revêtements minéraux sans joints, les revêtements en résine synthétique ainsi que les parquets adaptés aux zones humides (après consultation du fabricant). En fonction du type de revêtement, du support et du sous-groupe d'application, **les tableaux 1 à 3** précisent quels systèmes d'étanchéité sont autorisés. Parmi les couches d'usure décrites, les coulis d'étanchéité minéraux souples peuvent être utilisés dans certains cas, tandis que les résines réactives et les membranes d'étanchéité sont autorisées dans tous les sous-groupes d'application A4.1 à A4.3. Les dispersions polymères ne sont autorisées que dans le sous-groupe d'application A4.1 "modéré", et uniquement sur les murs.

Vous trouverez plus de détails dans **le tableau ci-dessous**.

Celui-ci présente un aperçu des tableaux 1 et 3 de la norme SIA 271/1, avec une solution Sika conforme au tableau 2 de la norme SIA 271/1.

| ÉTANCHÉITÉ DES PIÈCES INTÉRIEURES, NUMÉRO 1:2025 Source: SIA SIA271/1 | | | |
|---|---|--|--|
| Sous-catégories d'utilisation, charge hydrique et exemples d'utilisation selon le tableau 1, SIA 271/1 | Exemples d'application selon Tableau 1, SIA 271/1 | Supports selon Tableau 3, SIA 271/1 | Solutions Sika selon Tableau 2, SIA 271/1 |
| <p>A4.1 modérée</p> <p>Surfaces en contact modéré avec l'eau et sans accumulation d'eau sur une longue période.</p> <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Usage domestique ■ Bureau, commerce avec usage interne ■ Pièces similaires à l'usage domestique (salles d'eau de chambres d'hôtel, de homes et d'hôpitaux, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Surfaces murales au-dessus des baignoires, des bacs de douche et des sols de douche ■ Sols dans l'espace de douche ■ Sols des salles de bains | <ul style="list-style-type: none"> ■ Murs: enduits des groupes de mortier PII, PIII, CS II, III et IV, béton, plaques de plâtre et plaques de plâtre armé de fibres, panneaux de construction en béton léger liés au ciment, panneaux de construction en XPS avec revêtement de mortier armé de tissu. ■ Sol: panneaux de construction en XPS avec revêtement de mortier armé de tissu, béton, chapes en ciment (CT/CTF), chapes en résine synthétique, chapes en sulfate de calcium (CA/CAF)³, chapes sèches à base de panneaux de construction en béton léger liés au ciment ou à la fibre de plâtre. | <p>Sikalastic®-260 Stop Aqua⁴ (Mur) SCHÖNOX® 1K DS Premium SCHÖNOX® 2K DS Rapid SikaCeram® Sealing Membrane W SikaCeram® Sealing Membrane A SikaCeram® Sealing Fix Sika® SealTape F Sika® SealTape B Sika® SealTape Protect</p> |
| <p>A4.2 élevée</p> <p>Surfaces en contact fréquent avec l'eau, surfaces avec accumulation temporaire d'eau et surfaces nettoyées quotidiennement.</p> <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Usage public et commercial ■ Usage domestique intensif ■ Salles de bains des chambres d'hôtel, de homes et d'hôpitaux, etc. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Sols dans l'espace de douche ■ Surfaces murales et sols en contact avec l'eau: <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans les cuisines professionnelles ■ Dans les vestiaires et douches professionnels et publics ■ Aux abords de piscines ■ Chambres d'hôtel fortement exposées à l'eau (par ex. chambre avec jacuzzi) ■ Installations de spa privées | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mur: enduits des groupes de mortier PII, PIII, CS II, III et IV, béton, panneaux de construction en béton léger liés au ciment, panneaux de construction en XPS avec revêtement de mortier armé de tissu. ■ Sol: béton, chapes en ciment (CT/CTF), chapes en résine synthétique, chapes sèches à base de panneaux de béton léger liés au ciment. | <p>SCHÖNOX® 1K DS Premium SCHÖNOX® 2K DS Rapid SikaCeram® Sealing Membrane W SikaCeram® Sealing Membrane A SikaCeram® Sealing Fix Sika® SealTape F Sika® SealTape B Sika® SealTape Protect</p> |
| <p>A4.3 très élevée</p> <p>Surfaces en contact très fréquent avec l'eau, surfaces avec accumulation durable d'eau, surfaces présentant des exigences renforcées en matière d'hygiène ou surfaces nettoyées intensivement (nettoyage mécanique, chimique, etc.).</p> <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Usage public et commercial avec exigences renforcées en matière d'hygiène ■ Pièces intérieures nettoyées par une action chimique ou mécanique ■ Pièces intérieures avec nettoyage à l'eau intensif | <p>Surfaces murales et sols en contact intensif avec l'eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans les cuisines professionnelles¹ ■ Dans les spas publics et commerciaux ■ Aux abords de piscines² ■ Dans la production alimentaire (abattoir, fromagerie, cidrerie, brasserie) ■ Dans les grandes cuisines ■ Dans les blanchisseries industrielles | <ul style="list-style-type: none"> ■ Murs: enduits des classes de mortier PII, PIII, CS II, III et IV, béton, panneaux de construction en béton léger liés au ciment. ■ Sol: béton, chapes en ciment (CT/CTF), chapes en résine synthétique, chapes sèches à base de panneaux de béton léger liés au ciment. | <p>SCHÖNOX® 1K DS Premium⁵ SCHÖNOX® 2K DS Rapid⁵ SikaCeram® Sealing Membrane W⁵ SikaCeram® Sealing Fix Sika® SealTape F Sika® SealTape B SCHÖNOX® EA PUR / S⁷ Sika® SealTape Protect</p> |

Remarques SIA 271/1

- 1) Surfaces murales et sols en contact avec l'eau à proximité d'appareils de cuisson multifonctions, d'appareils de cuisson avec écoulement, de lave-vaisselle à capot, etc.
- 2) Pour les piscines accessibles au public.
- 3) Surface au sol non autorisée dans la zone de douche
- 4) Étanchéités à base de dispersion uniquement sur les murs et uniquement sur des enduits du groupe de mortier P II/III, CS II/III/VI ainsi que sur du béton.
- 5) Autorisé sous des revêtements en dalles avec jointoiement à la résine époxy, sans exposition aux acides lors de l'utilisation et du nettoyage.
- 6) Les chevauchements de bandes doivent être soudés de manière étanche ou collés de manière étanche avec une colle à résine réactive appartenant au système (par ex. résine époxy, hybride, polyuréé).
- 7) Épaisseur minimale de la couche sèche: horizontalement 2 mm en moyenne, au moins 1.5 mm; verticalement 1.5 mm en moyenne, au moins 1.3 mm.

EXIGENCES RELATIVES AUX SUPPORTS

Une nouveauté de la norme SIA 271/1 concerne les prescriptions relatives à la résistance à la traction de la surface. Celles-ci sont résumées dans le tableau 4 à la page 19. En outre, la norme aborde également les mouvements maximaux prévisibles de l'ensemble de la structure des chapes flottantes. Selon la norme, ceux-ci ne doivent pas dépasser 2 mm. Les systèmes de support pour les éléments encastrés et les appareils sanitaires doivent également être conçus de manière à ce que les mouvements prévisibles au niveau des raccords d'étanchéité ne dépassent pas 2 mm. De plus, une mise à niveau avec la surface est exigée lors de la pose de bandes de châssis flexibles (bandes d'étanchéité pour bord de baignoire). Cela doit impérativement être prévu lors de la conception afin d'éviter des coûts supplémentaires lors de l'exécution.

Une solution possible pour les supports en crépi consiste à poncer le crépi de base sur la largeur d'installation de la bande d'étanchéité de baignoire et sur une profondeur d'environ 2 à 3 mm.

Sur les supports où cette procédure n'est pas possible, comme par exemple sur des plaques de plâtre ou des panneaux de construction XPS avec un revêtement de mortier armé de tissu, cela peut être résolu à l'aide d'un enduit de ragréage approprié, appliqué avant le début des travaux d'étanchéité. Il va de soi que la zone de pose de la bande d'étanchéité pour baignoire doit être épargnée.

Même si la norme ne le mentionne qu'en marge, une telle mise en œuvre est tout aussi judicieuse pour toutes les autres bandes d'étanchéité, angles et manchettes, en particulier lorsqu'un revêtement final (couche d'usure) composé de carreaux de grand format, de petites mosaïques ou de mosaïques de verre doit être posé sur l'étanchéité collée.

Cette rubrique contient également, dans les tableaux 5 à 7, des indications sur l'humidité admissible dans les supports, au niveau des murs et du sol. On y trouve non seulement des spécifications pour les chapes à base de sulfate de calcium avec une humidité admissible de ≤ 0.3 % CM, ou ≤ 0.5 % CM sans chauffage au sol, et pour les chapes à base de ciment (≤ 4.0 % CM), mais aussi pour le béton, les enduits de fond et les plaques de plâtre.

EXIGENCES RELATIVES AUX ÉTANCHÉITÉS

Généralités/Principes: les systèmes d'étanchéité doivent être conçus et réalisés de manière à protéger durablement les ouvrages contre les effets de l'eau résultant de l'utilisation des espaces intérieurs. Le respect des exigences doit être assuré par la coordination harmonieuse de toutes les couches ainsi que de leurs raccords et jonctions.

La norme SIA 271/1 exige en conséquence que les surfaces de sol dans les zones intérieures exposées à l'eau soient étanchées sur toute leur étendue. L'étanchéité doit être prolongée sur au moins 5 cm dans la zone périphérique, en intégrant une bande d'étanchéité homologuée. Ainsi, toutes les pénétrations et tous les éléments encastrés dans la surface de sol doivent être raccordés de manière professionnelle et intégrés dans la couche d'étanchéité.

Dans le cas de baignoires ou de receveurs de douche indépendants, il convient de vérifier au cas par cas si des mesures d'étanchéité supplémentaires sont nécessaires en dehors de la zone humide immédiate. Sur le plan constructif, ceux-ci doivent toutefois impérativement être installés sur la structure porteuse (par exemple, une dalle en béton brut).

Citation tirée de la norme: *"Les baignoires ou receveurs de douche indépendants doivent être conçus de manière à être découplés du reste de la surface du sol au moyen d'une structure de socle stable ou d'un système de support."*

Le point 2.1.6.1 à la page 14 de la norme représente certainement un défi pour la conception moderne et sans barrières.

Citation tirée de la norme: *"Les portes et les accès doivent être protégés contre l'action de l'eau lors de l'utilisation et de l'entretien, ou doivent être adaptés à la charge d'eau prévisible. L'action de l'humidité sur les surfaces de sol adjacentes non étanches doit être contrée par des mesures appropriées (pente accrue, paliers, etc.)"*

AU NIVEAU DES MURS

Pour les surfaces murales, l'étanchéité concerne en particulier les zones exposées aux projections d'eau. En principe, les surfaces concernées doivent être étanchées sur toute la hauteur de la pièce. Dans les pièces dont la hauteur est supérieure à la moyenne, l'étanchéité doit être prévue jusqu'à au moins 30 cm au-dessus du point de prélèvement d'eau le plus élevé (par exemple, la pomme de douche). Elle doit dépasser latéralement d'au moins 30 cm la zone exposée aux projections d'eau.

Attention, cela vaut également pour les parois de douche en verre!

De manière générale, il convient donc, d'avance, dès la phase de conception, de prendre en compte et de planifier spécifiquement les zones qui doivent être étanchées en dehors de la zone d'éclaboussures, mais qui ne doivent pas être revêtues de carreaux de céramique, par exemple, mais plutôt d'un enduit de finition ou d'un crépi. Les raccords verticaux doivent être rehaussés d'au moins 5 cm à l'aide d'une bande d'étanchéité.

Aux abords des bassins, la relevée d'étanchéité en pied de paroi doit être réalisée sur une hauteur minimale de 1 m.

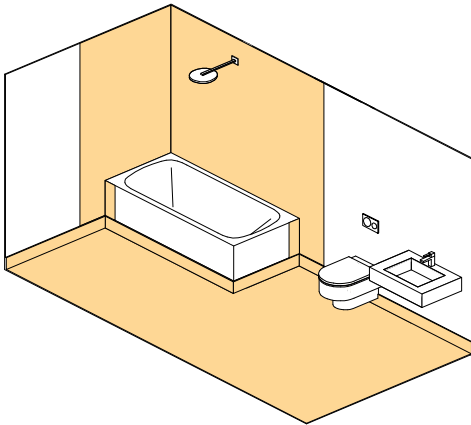
Une attention particulière doit donc être accordée, lors de la conception et de la réalisation, aux situations non mentionnées dans la norme, notamment celles comportant des baies vitrées sur toute la hauteur de la pièce et les conduits de ventilation au sol qui y sont associés!

EXIGENCES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION ADJACENTS, AUX PASSAGES ET AUX RACCORDS

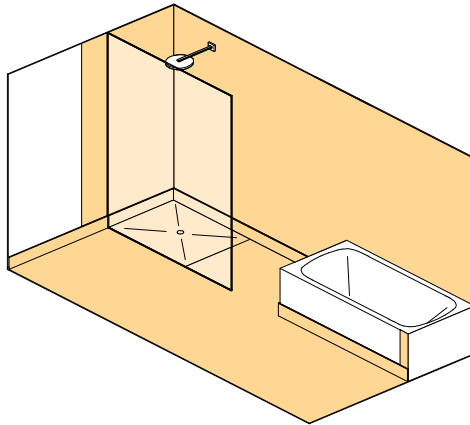
Pour le raccordement des étanchéités, il convient de respecter des largeurs de raccordement d'au moins 50 mm pour les bandes de châssis flexibles ainsi que pour les brides fixes. Il en va de même pour les manchettes de raccordement sur tout le pourtour. Au niveau de la jonction avec les appareils sanitaires, il convient de garantir une largeur de collage minimale de 30 mm.

Les illustrations suivantes servent de guide aux concepteurs et aux entreprises d'exécution pour la répartition des domaines d'application ainsi que pour la mise en œuvre dans les règles de l'art des étanchéités collées.

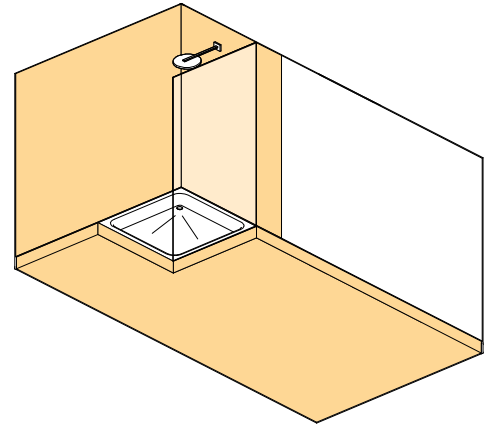
1. Salle de bains domestique avec baignoire



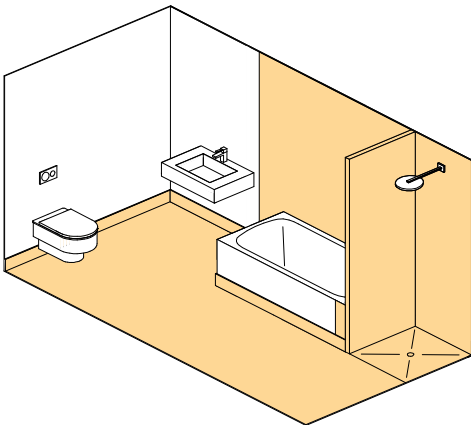
2. Salle de bains domestique avec baignoire et douche à l'italienne ouverte



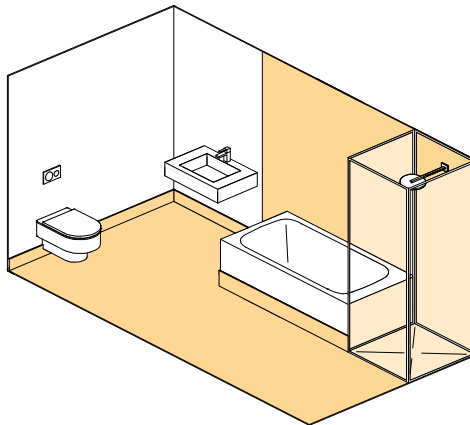
3. Douche domestique avec receveur



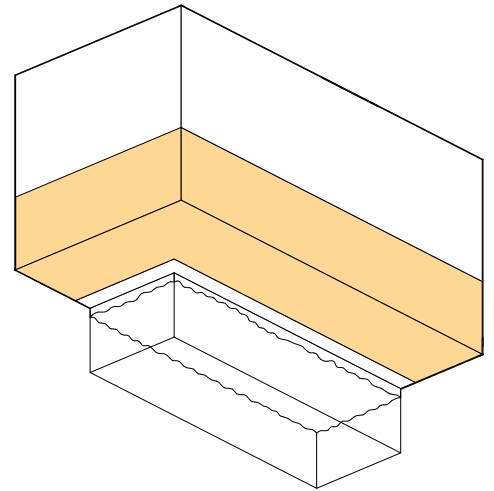
4. Salle de bains domestique avec baignoire et douche à l'italienne



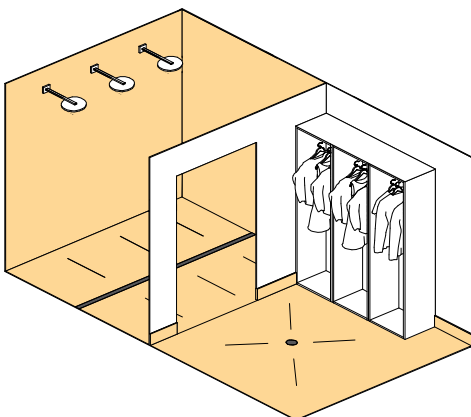
5. Salle de bains domestique avec baignoire et douche à l'italienne fermée



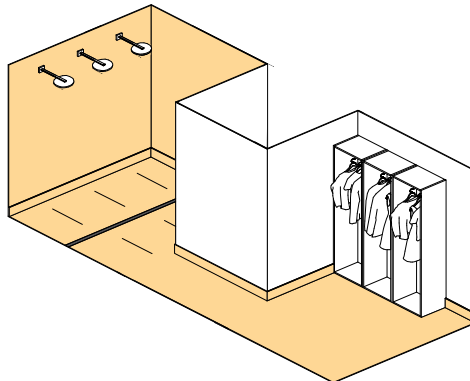
6. Abords de piscines



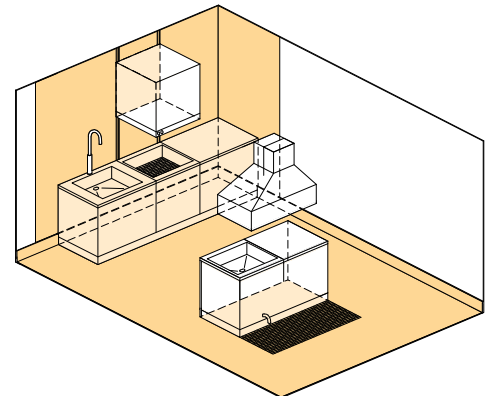
7. Douche publique et vestiaires



8. Douche publique et vestiaires séparés



9. Cuisine professionnelle



EXIGENCES RELATIVES AUX SYSTÈMES D'ÉTANCHÉITÉ

Selon le matériau utilisé, les épaisseurs minimales de couche suivantes doivent être respectées conformément à la norme SIA 271/1:

Enduits d'étanchéité minéraux souples

- ≥ 2 mm d'épaisseur de couche sèche

Étanchéités à base de résine réactive

- Horizontal, Ø 2 mm (au moins 1.5 mm)
- Vertical, Ø 1.5 mm (au moins 1.3 mm)

Dispersions polymères

- ≥ 0.5 mm d'épaisseur de couche sèche

Membranes d'étanchéité

- ≥ 0.5 mm d'épaisseur nominale ≥ 0.5 mm pour les sous-groupes d'application A41 et A42 (couche d'étanchéité d'au moins 0.2 mm)
- ≥ 1.0 mm d'épaisseur nominale ≥ 1.0 mm (couche d'étanchéité = épaisseur nominale)*

* À notre avis, la disponibilité d'une membrane d'étanchéité dans l'épaisseur de couche requise est extrêmement limitée. De même, la mise en œuvre dans les règles de l'art d'une membrane d'une telle épaisseur représente un défi considérable. Nous recommandons donc de tenir compte en particulier du point 3.3.4.1 de la norme SIA 271/1.

Extrait de la norme: les membranes d'étanchéité doivent disposer soit d'une évaluation technique européenne (ETB) conformément à l'EAD 030436-00-0503 pour l'étanchéité des murs et des sols dans les pièces humides, soit d'une attestation de performance équivalente. Les membranes d'étanchéité doivent satisfaire aux exigences de la section B.3 en fonction de l'application prévue.

Remarque: nos membranes d'étanchéité ont été testées conformément à ces spécifications et sont homologuées pour les pièces humides à usage intensif, telles que décrites dans la catégorie A43.

Nous excluons l'étanchéité recommandée dans la norme, réalisée à partir de panneaux de construction en XPS avec un revêtement de mortier armé de tissu, car une mise en œuvre sans défaut sur le chantier est jugée critique. Nous recommandons plutôt de réaliser ces supports de manière professionnelle à l'aide de l'une des solutions d'étanchéité mentionnées ci-dessus.

PROTECTION CONTRE LES DÉTÉRIORATIONS PAR COUPURE À L'AIDE DE BANDES D'ÉTANCHÉITÉ AU NIVEAU DES JOINTS ÉLASTIQUES

Dans tous les domaines où des bandes d'étanchéité sont utilisées, il convient de prévoir une protection mécanique afin d'éviter d'endommager l'étanchéité lors de la rénovation de joints de dilatation élastiques. Les systèmes appropriés doivent être suffisamment résistants pour supporter les contraintes mécaniques, telles que celles exercées par des outils de coupe.

La norme SIA 271/1 ne fixe aucune exigence particulière en matière de qualité ou de contrôle. La page 29, au point 3.3.10, stipule simplement: "La protection contre les dommages par coupure doit résister sans dommage à une contrainte mécanique lors de la pénétration et du passage d'un cutter japonais/cutter à une pression normale."

Parallèlement à la publication de la norme, Pavidensa a publié la fiche technique "Exigences d'essai de la protection contre les dommages par coupure selon la norme SIA 271/1". L'approche choisie dans ce document se concentre principalement sur les contraintes mécaniques et couvre ainsi une partie des exigences pertinentes.

L'expérience pratique montre toutefois que les systèmes d'étanchéité sont exposés, en situation réelle, à des contraintes nettement plus complexes. Outre les sollicitations mécaniques, les sollicitations chimiques (par exemple dues à des produits de nettoyage acides ou alcalins ainsi qu'au chlore) et les mouvements dynamiques au niveau des joints jouent également un rôle essentiel. À notre avis, se limiter exclusivement aux effets mécaniques ne suffit donc pas pour refléter de manière exhaustive les exigences réelles en matière de durabilité et de sécurité de fonctionnement. Nous recommandons donc de prendre également en compte de manière systématique la résistance chimique ainsi que la capacité de mouvement à long terme au niveau des zones de dilatation.

Remarque: nous contrôlons systématiquement nos bandes de protection anti-coupures conformément aux exigences décrites ci-dessus.

POINTS DE FIXATION ET PASSAGES

Conception et disposition

- Les points et zones de fixation des équipements sanitaires (par exemple, robinetterie, cloisons) doivent être planifiés suffisamment tôt afin de garantir durablement l'étanchéité du revêtement.

Réalisation des percées

- Les percées ultérieures de la couche d'étanchéité doivent être réalisées exclusivement à l'aide de systèmes de montage appropriés, préinstallés et étanches en eux-mêmes. Ceux-ci doivent garantir à la fois une fixation sûre des éléments de fixation et un raccordement étanche fiable.
- La largeur de collage pour le raccordement de l'étanchéité est d'au moins 50 mm sur tout le pourtour.

Réalisation non autorisée

- Étanchéités avec des produits d'étanchéité
- Matériaux expansifs, par exemple des chevilles remplies de mastic ou des bandes expansives placées derrière les rosaces de finition
- Rubans adhésifs ou caoutchoucs moulés, etc.

Exigences particulières (accessoires)

Pour les fixations d'accessoires (par exemple, sièges rabattables, poignées), il convient de garantir à la fois l'étanchéité du joint et la capacité de charge requise.

AUTRES POSSIBILITÉS DE FIXATION

Outre la fixation mécanique classique par perçage, il existe d'autres possibilités pour le montage d'accessoires de salle de bains et de cloisons.

Coller au lieu de percer

Les accessoires de salle de bains et les cloisons peuvent également être fixés à l'aide de systèmes de collage adaptés. Ce type de montage permet une installation sans perçage et contribue ainsi activement à la protection de l'étanchéité.



Coller plutôt que percer: l'exemple du système Adesio de Bodenschutz AG, photo: Copyright Bodenschutz AG



Photo: Copyright Bodenschutz AG

Aperçu des avantages

- Aucun risque d'endommagement de l'étanchéité
- Réduction des coûts de conception et de réalisation
- Montage propre et efficace
- Particulièrement adapté aux rénovations et aux installations a posteriori
- Facile à retirer sans laisser de résidus

Remarque

Les systèmes de collage utilisés doivent être adaptés aux supports et aux contraintes respectifs et garantir durablement la capacité de charge requise.

ÉTANCHÉITÉ SECONDAIRE

Principe

Pour les éléments de construction situés au-dessus de sous-constructions sensibles à l'humidité ainsi qu'au-dessus ou à proximité de pièces présentant un risque élevé de dommages, l'utilisation d'une étanchéité secondaire doit être évaluée à un stade précoce.

- Sous-groupe d'application A4.2
La nécessité d'une étanchéité secondaire doit être examinée et déterminée par le concepteur en collaboration avec le maître d'ouvrage.
- Sous-groupe d'application A4.3
Une étanchéité secondaire doit impérativement être prévue et réalisée.

Exigences particulières pour les transitions

Au niveau des jonctions de portes sans seuil entre des zones avec et sans étanchéité secondaire, il convient de prévoir une rigole de sécurité appropriée (drainage linéaire). Celle-ci doit être raccordée de manière professionnelle à l'étanchéité secondaire afin de garantir un écoulement contrôlé de l'eau.

SYSTÈMES D'ÉTANCHÉITÉ SECONDAIRE ADMIS

Conformément à la norme SIA 271, les systèmes suivants sont admissibles:

Plastiques liquides

Horizontal: ≥ 2.0 mm Vertical: ≥ 1.5 mm

Membranes d'étanchéité en plastique

Épaisseur nominale: ≥ 1.5 mm

Membranes d'étanchéité en bitume polymère

Épaisseur nominale: ≥ 4.0 mm

DES FONDATIONS JUSQU'AU TOIT



PRODUCTION DE BÉTON ET DE MORTIER | ÉTANCHÉITÉ D'OUVRAGES | PROTECTION, RÉNOVATION ET ASSAINISSEMENT D'OUVRAGES | COLLAGE ET JOINTOYAGE DANS LE BÂTIMENT | SOL ET PAROI | PROTECTION IGNIFUGE DU BÉTON | ENVELOPPE DU BÂTIMENT | CONSTRUCTION DE TUNNELS | SYSTÈMES DE TOITURES | INDUSTRIE

SIKA DEPUIS 1910

Sika AG est une entreprise active au niveau mondial, spécialisée dans l'industrie des produits chimiques. Sika est leader dans les domaines d'étanchéité, de collage, d'insonorisation, de renforcement et de protection de structures portantes dans le bâtiment et l'industrie.

Avant toute utilisation et mise en œuvre, veuillez toujours consulter la fiche de données techniques actuelles des produits utilisés. Nos conditions générales de vente actuelles sont applicables.



SIKA SCHWEIZ AG
Tüffenwies 16
CH-8048 Zürich
+41 58 436 40 40
www.sika.ch

BUILDING TRUST

